



Conseil Central
de l'Action Sociale
du 23 juin 2015



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etats@cgt.fr

Déclaration liminaire

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration,
Mesdames et Messieurs

Les représentants CGT au Conseil Central de l'Action Sociale tiennent une nouvelle fois à vous dire combien la situation des ressortissants devient difficile pour assurer simplement le quotidien. Leurs charges ne cessent d'augmenter avec la hausse des loyers, de l'énergie, de l'éducation et de l'alimentation. Les difficultés se font grandissantes et de nombreux personnels se retrouvent dans la précarité. Concernant les vacances, pour bon nombres de ressortissants, elles s'écourtent années après années et pour d'autres elles sont tout bonnement supprimées.

Le blocage du point d'indice pour les fonctionnaires et la suspension des décrets salariaux pour les ouvriers de l'état ne favorisent pas des conditions de vie normale.

Monsieur le Secrétaire Général, le programme ministériel de modernisation et de simplification indique que le mandat « action sociale » doit permettre d'identifier des pistes de rationalisation et d'amélioration de l'efficience du réseau social.

Si la CGT conçoit qu'une réorganisation peut être utile aux ressortissants et à l'ensemble des personnels qui œuvrent pour l'action sociale, il n'en demeure pas moins que le terme rationalisation est employé.

Nous vous rappelons que voilà un an jour pour jour, le Ministre de la Défense nous annonçait que les effectifs de l'action sociale seraient conservés.

On peut légitimement craindre pour l'avenir des personnels qui seront impactés par cette réorganisation.

Concernant le Système d'Information de l'Action Sociale (SIAS), ce dispositif en service maintenant depuis plus d'un an convient-il aux travailleurs sociaux ?

Monsieur le Secrétaire Général, la CGT vous demande qu'un groupe de travail soit mis en place en ce qui concerne la restauration. En effet, aujourd'hui, il existe trop de disparité entre les Bases de Défense, que ce soit sur la qualité des prestations que sur le coût supporté par les agents.

Monsieur le Secrétaire Général, l'action sociale se doit de répondre aux besoins et ainsi de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnels de notre ministère, qu'ils soient actifs ou retraités.

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs merci de votre attention.